

Conseil Communal de Saint-Saphorin

Préavis municipal no 440-2025:

Demande de crédit de CHF 40'800. - TTC pour la réfection d'un tronçon de la route du Lac RC 780 B-P en localité – Secteur devant le château de Glérolles.

Rapport de la Commission

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission, présidée par M. Christopher Simone-Duperrut et composée de Mme Géraldine Aymon et M. Christian Bergmayer, s'est réunie le mercredi 11 juin 2025 au bureau municipal.

La présence de M. Gérald Vallélian, Syndic, a été très appréciée pour fournir des informations complémentaires et répondre aux questions de la Commission.

Alors que le canton va entreprendre la rénovation de la route cantonale entre St-Saphorin bourg et le château de Glérolles, la Municipalité a été informée qu'un tronçon de 62m devant le château est à la charge de la commune, car considéré comme traversée de localité.

La Municipalité souhaite utiliser la synergie des travaux cantonaux (installation de chantier, déplacement de la machine, etc...) pour faire ce tronçon qui est estimé à 40'800.- environ.

Ces travaux comprennent le raboutage de la chaussée, la pose d'une couche phonoabsorbante, le remplacement des grilles de route et marquages.

Il est à noter que la subvention cantonale pour les routes couvre environ 43 % du montant et que ce montant sera perçu par la suite.

Après discussions, il en ressort que nous ne sommes pas obligés, aujourd'hui, de refaire ce bout de route. On s'expose, par contre, à devoir le faire dans un proche avenir. La facture sera donc certainement plus élevée, car les travaux se feront sans synergie avec le tronçon adjacent.

En conclusion, la Commission chargée de l'étude du préavis n 440-2025, à sa majorité, propose au Conseil Communal de St-Saphorin d'accepter les conclusions du préavis comme suit:

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de **CHF 40'800.- TTC** pour la réfection du tronçon de la route du Lac RC 780 B-P – Secteur devant le château de Glérolles, dont à déduire les subventions fédérales et cantonales ;
- de financer par la trésorerie courante.

Pour la commission chargée de l'étude du préavis :

Christopher Simone-Duperrut

Géraldine Aymon

Christian Bergmayer

Président

Membre

Membre